

CLIMATE INVESTMENT FUNDS

PPCR/SC.10/3
16 avril 2012

Réunion du Sous-comité du PPCR
Washington (États-Unis d'Amérique)
30 avril 2011

Point 3 de l'ordre du jour

RAPPORT SEMESTRIEL SUR LES OPERATIONS DU PPCR

Projet de décision du Sous-comité du PPCR

Le Sous-comité du PPCR a examiné le document PPCR/SC.10/3, *Rapport semestriel sur les opérations du PPCR*, et se déclare satisfait de l'avancement des activités du programme dans les pays et régions pilotes. Le Sous-comité constate avec satisfaction que la plupart des pays pilotes du PPCR ont maintenant présenté un SPCR pour approbation et entrent dans la phase de mise en œuvre.

I. INTRODUCTION

1. Cette note a pour objet de présenter au Sous-comité du Programme de protection contre les chocs climatiques (PPCR) le rapport d'activité semestriel du programme. Ce rapport couvre la période du 1^{er} novembre 2011 au 15 avril 2012.

2. Le PPCR étant en phase opérationnelle, le rapport semestriel fournit des données et des informations sur la réalisation des principaux objectifs d'étape qui sont autant d'indicateurs de progrès dans les pays pilotes, en particulier les dates concernant :

- a) l'approbation des Programmes stratégiques de protection contre les chocs climatiques (SPCR) ;
- b) les projets et programmes approuvés par le Sous-comité ;
- c) les projets et programmes approuvés par les BMD ;
- d) le démarrage effectif d'un projet ou d'un programme (signature d'un accord de don ou de prêt entre le gouvernement du pays pilote et la BMD) ; et,
- e) les premiers décaissements.

3. Ces données sont fournies par le système de gestion de la réserve de projets du SCF¹, qui collecte toutes les informations pertinentes relatives aux programmes ciblés du SCF, dont le Programme d'investissement forestier (FIP). Un objectif important de la gestion de cette réserve est de contribuer à l'efficacité et à l'efficience du SCF et de ses programmes ciblés, en rendant les financements plus prévisibles pour les Sous-comités et les équipes-pays chargées de la préparation des projets et des programmes relevant des SPCR approuvés, et en renforçant la confiance dans la gestion de ces ressources financières.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES DANS LES PAYS ET REGIONS PILOTES DU PPCR

Approbation des Programmes stratégiques de protection contre les chocs climatiques

4. À sa réunion de novembre 2011, le Sous-comité a examiné et approuvé les SPCR de la Bolivie et de la Jamaïque, et il est convenu de développer plus avant les activités qui y sont prévues. Un montant total de 65 millions de dollars à titre de don et de 46 millions de dollars sous forme de crédits du PPCR a été demandé pour financer la préparation et la mise en œuvre des mesures jugées prioritaires.

5. Les SPCR de la Dominique, des Tonga, du Yémen ainsi que les volets d'activité régionaux pour les programmes des Caraïbes et du Pacifique ont été présentés pour examen et approbation par le Sous-comité du PPCR à sa prochaine réunion. Au 31 mars 2012, les treize pays pilotes nommés ci-après avaient mené à bien leur processus de programmation, ce qui leur

¹ SCF/TFC.8/4 - Pipeline Management of the Targeted Programs under the Strategic Climate Fund

permet de s'atteler à la préparation des projets et programmes convenus dans le SPCR approuvé : Bangladesh ; Bolivie ; Cambodge ; Grenade ; Jamaïque ; Mozambique ; Népal ; Niger ; Samoa, Sainte-Lucie ; Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Tadjikistan ; et Zambie.

6. Les autres pays pilotes du PPCR, à savoir Haïti qui participe au programme pour la région des Caraïbes, et la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui participe au programme pour la région Pacifique, sont en passe de finaliser leur SPCR en vue de leur présentation en 2012.

Le point sur la situation d'Haïti

7. Haïti demeure tout acquis au processus du PPCR, et a pris une part active à la récente réunion des pays pilotes du PPCR qui s'est tenue en Zambie, en avril 2012. Le processus de programmation se déroule conformément à la proposition présentée par Haïti pour la Phase 1 et approuvée par le Sous-comité du PPCR en avril 2011.

8. Une mission conjointe, dirigée par le Gouvernement haïtien et appuyée par les BMD concernées, a été provisoirement prévue pour la fin mai 2012, avec pour objectif de faire progresser le dialogue avec les principales parties intéressées et la préparation du SPCR. Le SPCR devrait être présenté pour approbation au plus tard à la prochaine réunion du Sous-comité du PPCR, en novembre 2012.

Le point sur la situation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée

9. Le SPCR de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en est aux derniers stades d'élaboration et sera transmis par courriel en juin 2012.

10. Une seconde mission conjointe de programmation, dirigée par le gouvernement et la BAD, a été entreprise en avril 2012, avec la participation de la Banque mondiale, du PNUD, d'AusAID et d'organisations régionales océaniques (Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique et PROE). Elle a également permis d'obtenir l'aval du gouvernement pour le projet de SPCR.

11. Le SPCR de la Papouasie-Nouvelle-Guinée contribuera à engendrer des mutations de fond en favorisant la mise en œuvre de sa stratégie nationale, énoncée dans sa Vision 2050, de ses plans nationaux de développement, à court et moyen terme, de son programme d'investissement public et de son plan de développement tenant compte des impacts sur le climat (CCDP) ; les investissements dans le développement permettront au pays de mieux se prémunir contre les effets du changement et de la variabilité climatique. Le SPCR donnera au pays la possibilité de répondre plus efficacement aux impacts de sa vulnérabilité aux chocs climatiques en renforçant les ressources humaines et institutionnelles, en multipliant les outils et les connaissances, et en favorisant la construction d'infrastructures résistantes aux modifications du climat. Ce sont là autant de préalables à un véritable développement social, à la sécurité alimentaire et au recul global de la pauvreté.

Projets approuvés

12. Durant la période considérée, le Sous-comité a examiné et approuvé les projets suivants en vue de leur financement au titre du PPCR :

- a) *Cambodge - Protection du réseau routier contre le changement climatique dans les provinces de Prey Veng, Svay Rieng, Kampong Chang et Kampong Speu (BAD), avec une allocation du PPCR de 17 millions de dollars (7 millions de dollars à titre de don, et 10 millions de dollars sous forme de crédits) ;*
- b) *Népal - Intégrer la gestion du risque climatique dans le développement (BAD), avec une allocation 7,2 millions de dollars, fournie par le PPCR à titre de don ; et,*
- c) *Niger - Projet d'action communautaire de protection contre les chocs climatiques ; (CAPCR) (BIRD), avec une allocation du PPCR de 63,6 millions de dollars (35,6 millions de dollars à titre de don et 28 millions de dollars sous forme de crédits) ;*

13. Au 31 mars 2012, le Sous-comité avait approuvé une enveloppe totale de 127,5 millions de dollars de financements au titre du PPCR en faveur de huit projets (77,7 millions de dollars à titre de don, et 49,2 millions de dollars de crédits à taux quasiment nul). Ces ressources devraient permettre de mobiliser un montant total de 105,2 millions de dollars de cofinancement.

III. RESERVE DE PROJETS DU PPCR

Calendrier d'approbation des projets

14. Un état des projets approuvés au titre du PPCR pour l'exercice 13 est présenté au Comité du Fonds fiduciaire. Ce calendrier inclut les informations communiquées par les BMD sur leurs réserves de projets, notamment les dates prévues de présentation des projets, et les montants sollicités à ce titre pour le prochain exercice. C'est un outil utile qui permet un suivi en amont des demandes de financement et un meilleur ajustement entre les demandes et les ressources disponibles. Ces informations seront systématiquement intégrées aux rapports futurs. Le calendrier d'approbation des projets, « Projets approuvés au titre du PPCR pour l'exercice 13 », fait l'objet de l'annexe 2 au présent rapport.

15. Le montant total des aides sollicitées au titre du PPCR en vue du financement des 33 projets et programmes relevant des plans d'investissement approuvés pour l'exercice 13 devrait représenter 442,3 millions de dollars. Les fonds escomptés pour cette période devraient suffire à couvrir ces demandes.

Code couleur

Introduction

16. Une proposition a été présentée en juin 2011 en vue de l'adoption d'un code couleur pour décrire l'état d'avancement des plans d'investissement, des projets et des programmes². Ce système sera introduit pour gérer la réserve de projets du PPCR et suivre l'avancement des activités engagées dans le cadre des projets qu'il finance.

17. Ce code couleur est semblable à celui qui a déjà été introduit et testé par le Mécanisme pour un développement propre. Fruit d'une collaboration entre l'Unité administrative des FIC et le Comité des BMD, cet outil permet de suivre deux étapes essentielles de l'exécution des projets³. Le premier jeu de « feux tricolores » indique, pour chaque projet ou programme, le laps de temps écoulé entre la date de présentation initialement mentionnée lors de la constitution de la réserve de projets du PPCR, et la date à laquelle il est actuellement prévu de soumettre la demande de financement pour approbation par le Sous-comité⁴. Le second jeu de « feux tricolores » indique le délai couru entre l'approbation du financement PPCR d'un projet ou programme par le Sous-comité, et son approbation prévue par les BMD⁵.

18. Il a été convenu d'utiliser le code couleur ci-après pour suivre le processus d'approbation du Sous-comité :

| | |
|---------|--|
| Vert : | Un délai de trois mois maximum entre la date de présentation indiquée initialement et la date actuellement prévue en vue de la présentation au Sous-comité ; |
| Jaune : | Un délai de trois à neuf mois entre la date de présentation indiquée initialement et la date actuellement prévue en vue de la présentation au Sous-comité ; |
| Rouge : | Un délai de plus de neuf mois entre la date de présentation indiquée initialement et la date actuellement prévue en vue de la présentation au Sous-comité. |

19. Il a été convenu d'utiliser le code couleur ci-après pour suivre le processus d'approbation des BMD pour les projets du secteur public :

| | |
|--------|---|
| Vert : | Un délai de neuf mois maximum entre la date d'approbation par le Sous-comité et la date d'approbation (prévue) par la BMD ; |
|--------|---|

² Voir le document FIP/SC.6/3 Rapport semestriel sur les opérations du FIP

³ Le code couleur sera étoffé pour permettre de suivre les progrès accomplis du point de vue des décaissements et de l'efficacité des projets.

⁴ Les dates de présentation au Sous-comité initialement mentionnées dans de nombreux plans d'investissement avaient un caractère indicatif.

⁵ Les dates d'approbation effectives sont utilisées dans le cas des projets approuvés par les BMD.

- Jaune : Un délai de neuf à douze mois entre la date d'approbation par le Sous-comité et la date d'approbation (prévue) par la BMD ;
- Rouge : Un délai de plus de douze mois entre la date d'approbation par le Sous-comité et la date d'approbation (prévue) par la BMD.

20. Pour ce qui est des programmes du secteur privé, il a été convenu d'utiliser le code couleur ci-après pour suivre le processus d'approbation des BMD :

- Vert : Un délai de neuf mois maximum entre la date d'approbation par le Sous-comité et la date actuelle pour au moins un tiers des fonds alloués au titre du programme à des programmes intéressant le secteur financier, et un délai de 18 mois maximum pour les projets d'infrastructure ;
- Jaune : Un délai de neuf à douze mois entre la date d'approbation par le Sous-comité et la date actuelle pour au moins un tiers des fonds alloués au titre du programme à des programmes intéressant le secteur financier, et un délai de 27 mois maximum pour les projets d'infrastructure ;
- Rouge : Un délai de plus de 18 mois entre la date d'approbation par le Sous-comité et la date actuelle pour au moins un tiers des fonds alloués au titre du programme à des programmes intéressant le secteur financier, et un délai de 27 mois maximum pour les projets d'infrastructure.

21. La réserve du PPCR compte actuellement 53 projets en cours d'élaboration ou déjà entrés en phase d'exécution dans le cadre de SPCR approuvés.

22. Les huit projets qui sont parvenus au stade de l'approbation par les BMD ont tous respecté les délais fixés pour l'approbation par le Sous-comité, et sept d'entre eux sont en bonne position pour tenir les délais fixés en vue de leur approbation par les BMD. Bien qu'approuvé par le Sous-comité, le huitième projet a maintenant dépassé le délai convenu pour l'approbation par les BMD.

23. Sur les 45 autres projets relevant de SPCR approuvés et en attente d'approbation par le Sous-comité, 25 sont en bonne voie pour obtenir dans les délais prévus l'approbation du Sous-comité du PPCR ainsi que celle des BMD, tandis que 20 autres sont hors délai pour l'approbation par le Sous-comité.

